Litige Ecole de commerce - TOEIC

Par **Alice9174**, le **24/03/2015** à **11:40**

Bonjour,

Je ne sais pas vraiment à qui je peux m'adresser mais voici ma situation.

Je suis inscrite au MBA ESG en Production audiovisuelle.
On vient de nous demander de payer 89 euros pour passer le TOEIC au sein de notre école pour valider notre diplôme.

Cependant, le contrat d'inscription signé en début d'année mentionne que les 8150 euros payés couvrent les frais d'inscription, d'études...".

A aucun moment il n'est mentionné qu'il faudra payer des frais supplémentaires pour passer certains examens. Il n'es pas non plus stipulé que le passage du TOEIC est une condition à l'obtention de notre diplôme.

Je suis en discussion par email avec le directeur depuis une semaine qui fait la sourde oreille et ne fait que dire que "c'est la règle", "ils l'ont dit à l'oral à la rentrée" (après signature du contrat), "c'est un organisme extérieur donc on doit payer" et "ils ont déjà pré-commandé les tests".

Que puis-je faire pour leur montrer qu'ils ne peuvent aucunement nous forcer à nous acquitter de ces 89 euros?

En vous remerciant pour votre précieuse aide par avance.

Alice

Lire plus : http://www.juridissimo.com/droits-consommateur/sos-litige-ecole-de-commerce-toeic-t5011.html#ixzz3VIa8OTgG
Follow us: @juridissimo on Twitter | Juridissimo on Facebook

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés